

Concours

« Meilleur truc sur le module signé Seb Toutant »

Règlements de participation

1. COMMENT PARTICIPER ?

1.1 MÉTHODE DE PARTICIPATION

Aucun achat ni paiement d'aucune sorte n'est nécessaire pour participer ou gagner ce concours. Un achat ou un paiement n'augmentera ni n'améliorera vos chances de gagner.

Il n'y a qu'une (1) façon de participer au concours, et c'est en ligne. Durant la période de durée du concours, vous devez capter une vidéo de vous-même exécutant un truc de votre choix, sur le module désigné du Parc Adrénaline de Tremblant. Ensuite, téléchargez la vidéo sur votre profil Instagram, dans votre *feed Instagram* (pas dans une story), en y incluant le tag @monttremlant ainsi que le mot-clic #ToutantATremblant.

Lorsque toutes les étapes requises du processus de participation sont complétées, vous serez automatiquement admissible pour obtenir une (1) participation au concours. Votre participation au concours ne peut être effectuée qu'en publiant sur Instagram, et non sur Facebook, Twitter ou tout autre site Web de l'organisateur du concours. Pour publier sur Instagram, vous devez être un membre enregistré du site Web Instagram situé à www.instagram.com et conforme aux conditions générales publiées sur le site Web Instagram. L'adhésion sur Instagram est gratuite et peut être obtenue en visitant le site Web d'Instagram et en suivant les instructions à l'écran pour vous inscrire et ouvrir un compte. Le participant doit être le propriétaire légitime (ou avoir une utilisation autorisée) de l'adresse courriel identifiée avec le compte Instagram du participant et votre profil sur Instagram doit être public.

C'est parmi les vidéos soumises via la plateforme que des participants admissibles aux prix seront choisis par Sébastien Toutant ainsi qu'un panel de ses pairs pour chacune des catégories suivantes : meilleure soumission, truc le plus créatif et truc ayant le plus de style.

Spécifications

- a) Les inscriptions vidéo doivent être conformes aux exigences d'inscription vidéo de la section (b) ci-dessous. **LES PARTICIPANTS ADMISSIBLES DOIVENT PARTICIPER CONFORMÉMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL. AUCUNE AUTRE MÉTHODE D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE.** Les frais d'accès et d'utilisation normaux à Internet imposés par le service en ligne du participant s'appliqueront.

- b) Chaque inscription vidéo doit répondre aux exigences suivantes, dont le respect sera déterminé par l'organisateur du concours à sa seule discrétion:
- I. Tout le contenu soumis au concours doit être filmé sur le module de parc désigné à Tremblant.
 - II. Le contenu soumis ne doit pas dépasser le temps réglementaire de 15 secondes de durée pour être considéré comme éligible au concours.
 - III. Tous les participants doivent se conformer aux règles d'utilisation des parcs à neige et au code de conduite de la montagne lors de l'utilisation du module.
 - IV. La vidéo de participation doit: (1) avoir été prise sur Le module Seb Toutant/Red Bull dans le parc Adrénaline de la station Mont Tremblant et (2) avoir été publiée sur Instagram en y incluant le tag @monttremblant ainsi que le mot-clic #ToutantATremblant;
 - V. La vidéo de participation ne peut montrer que le participant (c'est-à-dire qu'aucune autre personne ne peut figurer dans la vidéo) et ne doit PAS inclure, représenter ou présenter des personnes tierces, à moins qu'ils ne soient pas reconnaissables (tel que déterminé par l'organisateur du concours à sa seule discrétion.). Pour les vidéos où des personnes individuelles peuvent être reconnues, vous devez obtenir une autorisation de modèle du sujet ou l'approbation d'un parent ou d'un tuteur si la personne est âgée de moins de 18 ans. Les communiqués devront être fournis à l'organisateur du concours sur demande;
 - VI. La vidéo de participation produite doit avoir une taille et un format qui permettent le téléchargement sur le site Web de participation. Consultez le site Web d'Instagram pour plus d'informations sur les exigences de téléchargement pour ce site. REMARQUE: En plus d'être soumises au présent règlement officiel, toutes les activités du concours par un participant sont soumises aux modalités et conditions du site Web de participation (y compris, sans s'y limiter, les politiques de confidentialité respectives), telles que publiées de temps à autre sur celui-ci;
 - VII. La vidéo de participation doit convenir à un forum public et être conforme à l'image positive de l'organisateur du concours pour la famille, et ne doit pas être offensante ou inappropriée, tel que déterminé par l'organisateur du concours à sa seule discrétion. Sans limiter ce qui précède, une entrée vidéo ne doit contenir aucun blasphème, nudité ou geste obscène;
- c) Sans limiter la généralité de la section 15 ci-dessous ou des conditions générales applicables du site Web Instagram et du site Web du concours, chaque participant

accepte que l'organisateur du concours et chacun de ses successeurs respectifs et ayants droit aient le droit perpétuel, libre de redevances, irrévocable, mondial et entièrement transférable (mais non obligatoire) d'utiliser, de modifier, d'afficher, de reproduire, de créer des œuvres dérivées et d'exploiter de toute autre manière les entrées vidéo et les soumissions vidéo du participant (ou toute partie de celles-ci) à des fins promotionnelles de quelque manière que ce soit ou sur un support, que ce soit maintenant ou par la suite et/ou pour utiliser ou exploiter commercialement toute entrée vidéo ou soumission (ou toute partie de celle-ci) ou informations ou idées contenues dans toute participation ou soumission, le tout sans paiement, avis, attribution, considération ou consentement. Une telle utilisation comprend, sans s'y limiter, le droit d'utiliser les participations vidéo et le matériel de participation vidéo sur les canaux de communication de l'organisateur du concours et les médias sociaux (le moment de toute publication sera déterminé par l'organisateur du concours à sa seule discrétion, et il n'y a aucune garantie d'une vidéo. L'entrée sera utilisée). L'organisateur du concours n'a aucune obligation de conserver les inscriptions ou soumissions, ou toute information ou idée qui y est contenue, comme confidentielles ou exclusives. L'ORGANISATEUR DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT D'EFFECTUER UN MONTAGE, DE MODIFIER OU D'ABRÉGER TOUTE INSCRIPTION OU SOUMISSION POUR TOUTE RAISON AVANT L'UTILISATION.

1.2 DURÉE DU CONCOURS

La période d'inscription au concours débutera le samedi 6 mars 2021, à environ 10 h 00, heure de l'Est (« HE ») et se terminera le dimanche 4 avril 2021, à environ 23 h 59 min 59 s HE (« Période d'inscription »). L'ordinateur de l'organisateur du concours est le chronomètre officiel du concours. Les inscriptions reçues en dehors de la période d'inscription, et les inscriptions en double, seront jugées inadmissibles et seront rejetées.

1.3 POUR TOUTES LES INSCRIPTIONS AU CONCOURS. LIMITE

Une (1) inscription par personne et par adresse courriel pendant la période d'inscription. L'organisateur du concours ne sera pas responsable des inscriptions incomplètes, perdues, tardives, mal acheminées ou illisibles ou du défaut de réception des inscriptions. Toute inscription qui ne respecte aucun aspect du présent règlement officiel, tel que déterminé par l'organisateur du concours à sa seule discrétion, peut être rejetée par l'organisateur du concours et le participant disqualifié. Une preuve de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception de l'inscription par l'organisateur du concours. Tous les participants et inscriptions sont sujets à vérification avant l'attribution d'un prix, tout comme l'éligibilité, l'âge et les autres réclamations / informations fournies par un gagnant potentiel. Toute inscription tentée par l'utilisation d'agences ou de méthodes robotiques, répétitives, automatiques, programmées ou similaires sera annulée. Les tarifs de données du fournisseur de services sans fil peuvent s'appliquer si un participant participe au concours à l'aide d'un appareil mobile. Toutes les participations deviennent la propriété exclusive de l'organisateur du concours et aucune ne sera reconnue ou retournée. Les participants coopéreront avec l'organisateur du concours et ses représentants dans le cadre de toutes les activités de vérification. Toutes les inscriptions incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites ou qui ne sont pas conformes ou ne

satisferont pas une des conditions du règlement officiel (définies ci-dessous) peuvent être disqualifiées par l'organisateur du concours.

1.4 DÉCLARATION DES GAGNANTS

Les participations reçues seront évaluées jusqu'au 16 avril 2021. Les inscriptions éligibles reçues par l'organisateur du concours pendant la période d'inscription seront jugées par Sébastien Toutant et un jury composé de ses pairs nommés par l'organisateur du concours (le « jury ») qui jugeront et noteront les inscriptions vidéo conformément aux critères de jugement suivants (« Critères de jugement »): meilleure soumission (100%), premier prix; truc le plus créatif (100%), deuxième prix; et le truc ayant le plus de style (100%), troisième prix. Sous réserve du présent règlement officiel, trois (3) participants éligibles seront sélectionnés par le jury pour être les gagnants potentiels des prix. Le jugement aura lieu le 16 avril 2021. LES GAGNANTS SERONT DÉTERMINÉS UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT PAR LE JURY EN FONCTION DES CRITÈRES DE JUGEMENT.

1.5 ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le Concours Tremblant/Red Bull « Meilleur truc sur le module signé Seb Toutant » (le « Concours ») est parrainé par Station Mont Tremblant Société en Commandite («Organisateur du concours») et l'adresse à laquelle l'organisateur du concours peut être contacté est Station Mont Tremblant Société en Commandite, 1000 Chemin des Voyageurs, Mont-Tremblant, Québec J8E 1T1. Ni Red Bull Canada Ltd, ni Sébastien Toutant, ni Instagram n'est un commanditaire ou un administrateur du concours, le concours n'est en aucun cas endossé par l'un d'eux et ils n'auront aucune responsabilité ou obligation à l'égard du concours.

2. PRIX

2.1 DESCRIPTION DES PRIX

Sous réserve des modalités et conditions du présent règlement officiel, trois (3) prix seront attribués dans le cadre de ce concours.

Prix #1 — meilleure soumission

Ensemble de marchandise Seb Toots :

- Un (1) snowboard Nitro Team
- Une (1) paire de fixations Nitro Team
- Une (1) paire de lunettes pour la planche à neige Oakley Line Miner

Valeur totale approximative au détail : 1115 CDN \$

Prix #2 — Truc le plus créatif

Séjour à Tremblant pour la saison d'hiver 2021/22 :

- Deux (2) nuitées dans un hôtel trois étoiles - Les Suites Tremblant
- Quatre (4) billets de remontée pour adultes d'une journée complète valides pour deux (2) jours de ski ou de planche à neige à la Station Tremblant pendant la saison de ski 2021-2022 (les billets de remontées sont sujets aux modalités, conditions, limitations et restrictions de celles-ci)

Valeur totale approximative au détail: 936 CDN \$

Prix #3 — Truc ayant le plus de style

Caisses de Red Bull:

- Quatre (4) caisses de 24 cannettes par mois, durant quatre mois

Valeur totale approximative au détail: 800 CDN \$

La description des prix ci-haut est modifiable sans préavis.

2.1 EXIGENCES ET RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES

a) Le deuxième prix est assujéti aux exigences et restrictions supplémentaires suivantes: La valeur totale approximative réelle du deuxième prix dépend des tarifs au moment de la réservation. Si la valeur totale approximative réelle est inférieure à la valeur totale approximative indiquée dans le présent règlement officiel, la différence ne sera pas accordée en espèces ou sous forme de compensations de quelques sortes. Le gagnant et son (ses) invité(s) doivent voyager selon le même itinéraire, aux dates et aux heures spécifiées par l'organisateur du concours. À l'exception de ce qui est indiqué dans cette section, tous les éléments du deuxième prix doivent être réservés et utilisés au plus tard le 17 avril 2022 ou la fin de la saison de ski 2021-2022, selon la première éventualité. Les invités du gagnant doivent, à la date du voyage, être un résident légal du Canada et être âgés de dix-huit (18) ans ou plus; un invité de moins de dix-huit (18) ans peut accompagner le gagnant, si le gagnant est le parent ou le tuteur légal de ce mineur ou des dispositions distinctes ont été prises, aux frais du gagnant, pour amener un parent ou un tuteur légal. L' (les) invité(s) du gagnant doit signer et remettre à l'organisateur du concours un affidavit d'admissibilité notarié, une décharge de responsabilité et, sauf là où la loi l'interdit, une décharge de publicité sous la forme fournie par l'organisateur du concours au plus tard à la date indiquée pour le retour sur le (les) document(s) comme condition à la réservation ou à l'utilisation de tout élément du deuxième prix; lesdits documents doivent également être signés par le parent accompagnant ou le tuteur légal pour tout invité mineur au nom de ce parent ou tuteur légal et au nom de l'invité mineur. Le gagnant sera responsable de tous les coûts, dépenses et accessoires qui ne sont pas spécifiquement indiqués comme étant inclus dans le deuxième prix, y compris, mais sans s'y limiter, les billets d'avion, l'hébergement avant et après le voyage, les articles personnels, la nourriture, les achats d'alcool, les massages, achats en boutiques ou restaurants, stationnement, pourboires, taxes, redevances et assurances. Le gagnant est responsable de s'assurer qu'il/elle a tous les documents de voyage et pièces d'identité requis, y compris les passeports et visas, le cas échéant, et de s'assurer que ces documents de voyage ou pièces d'identité sont valides avant et pendant toute la durée du voyage, et de se conformer avec toutes les exigences de douane et d'immigration. Les activités du deuxième prix, y compris, sans s'y limiter, le ski et le snowboard, sont soumises aux conditions météorologiques, à la sécurité et à d'autres limitations et restrictions similaires, ainsi qu'à la durée de la saison de ski 2021-22 qui peut être affectée par de nombreux facteurs, y compris, mais non limité aux conditions de neige, aux pistes ouvertes, aux conditions météorologiques inhabituellement rudes, à la pandémie COVID-19 ou à toute autre épidémie ou pandémie, aux avis de voyage, à la santé publique ou à un ordre gouvernemental, ou à tout autre événement ou événement, tel que déterminé par l'organisateur du concours à sa seule discrétion, qui peut entraîner la limitation du deuxième prix et/ou qui peut limiter ou interdire à Station Mont Tremblant de mener ses activités. Dans le cas de tels impacts sur l'utilisation du deuxième prix, aucune somme d'argent ou autre compensation ne sera fournie au gagnant, mais le gagnant peut reporter son utilisation du deuxième prix à un autre moment de la saison de ski 2021-2022, à la Saison estivale 2022 (la composante de l'activité hivernale du deuxième prix sera remplacée par une activité estivale déterminée par l'organisateur du concours à sa seule discrétion), ou la saison de ski 2022-23. Aucune compensation de quelque nature que ce

soit autre que les options de report du prix facultatif mentionné ci-haut ne sera fournie en aucune circonstance et le deuxième prix expirera et sera annulé si aucun report n'est effectué avant le 17 avril 2022 ou la fin de la saison de ski 2021-2022, selon la première éventualité. Un (1) seul changement de réservation sera autorisé. Il est recommandé au gagnant de souscrire une assurance voyage personnelle suffisante avant le départ. Si le gagnant décide de ne pas voyager pour des raisons autres que ce qui précède, le deuxième prix sera annulé, aucun autre prix ne sera attribué et aucun crédit ou remboursement ne sera accordé. L'organisateur du concours ne remplacera pas les documents de voyage perdus ou volés.

b) Chaque prix est non-transférable, incessible, non négociable et non échangeable contre de l'argent ou un crédit, sauf disposition contraire du présent règlement officiel. Le prix doit être accepté tel quel. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, chaque prix est décerné «TEL QUEL» sans aucune garantie, condition, représentation ou garantie, expresse ou implicite, en fait ou en droit, fait par l'organisateur du concours ou pour laquelle l'organisateur du concours sera responsable, y compris, sans s'y limiter, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-CONTRE FAÇON OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET LE GAGNANT ASSUME TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DU PRIX, Y COMPRIS LES BLESSURES CORPORELLES OU LA MORT. Aucune substitution de prix, sauf par l'organisateur du concours, qui se réserve le droit (mais n'a aucune obligation) de remplacer un prix (ou un élément de celui-ci) par un autre prix de valeur comparable ou supérieure (y compris en espèces) si le prix (ou un élément de celui-ci) n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit déterminé par l'organisateur du concours à sa seule discrétion. Les éléments inutilisés du prix seront récupérés, soumis aux dispositions appropriées et n'auront aucune valeur monétaire échangeable. Le gagnant est seul et entièrement responsable de tous les coûts, frais, taxes, évaluations et dépenses associés à l'attribution du prix, à l'échange, à la réception et à l'utilisation non spécifiés dans la description du prix ci-dessus, y compris, sans s'y limiter, tous les frais internationaux, fédéraux, provinciaux et taxes locales sur le prix. Le gagnant renonce au droit de faire valoir comme coût de gagner un prix, tous les frais de vérification et d'échange. Le non-respect de l'une des conditions ci-dessus et de toute autre condition de ce concours peut entraîner la disqualification et la confiscation du prix, auquel cas aucune compensation ne sera accordée.

3. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert uniquement aux participants qui, à la date d'inscription, sont: des résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans la province où ils résident. Les participants doivent également avoir accès à Internet pour participer. Ce concours est nul en dehors des territoires éligibles et là où la loi l'interdit. Les employés de l'organisateur du concours, Alterra Mountain Company Canada, Red Bull Canada Ltd., Sébastien Toutant, et chacun de leurs affiliés, commanditaires, agences de publicité et de promotion respectifs et membres de la famille immédiate (parent, enfant, frère et époux) et de la ou les ménages dans lesquels toutes ces personnes sont domiciliées ne peuvent pas participer. Le concours est assujéti à toutes les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

4. RÉCLAMATION DES PRIX

La personne gagnante sera avisée par message privé, via la plateforme Instagram, par les représentants de l'organisateur du concours, tout en étant annoncé publiquement via les médias sociaux et les canaux de communication de l'organisateur du concours, conditionnellement à la signature du formulaire de décharge. Les détails concernant l'obtention et la récupération du prix seront ensuite discutés avec le gagnant. Les gagnants potentiels devront signer et retourner à l'organisateur du concours une déclaration d'admissibilité, une décharge de responsabilité et, sauf là où la loi l'interdit, une décharge de publicité (une « déclaration et décharge ») sous d'un ou des formulaires fournis par l'organisateur du concours afin de réclamer son prix. La déclaration et l'exonération doivent être retournées à l'organisateur du concours avant la date et/ou l'heure indiquées dans la déclaration et l'exonération. Si un gagnant potentiel ne peut pas être contacté dans les soixante-douze (72) heures suivant la première tentative de le contacter, ou si un gagnant potentiel ne retourne pas la Déclaration et décharge dans le délai spécifié, ou si un prix ou une notification de prix est retourné comme non livrable, ou si un gagnant potentiel est jugé inadmissible par l'organisateur du concours à sa seule discrétion, ou si un gagnant potentiel ne se conforme pas au règlement officiel, alors le gagnant potentiel peut être disqualifié et un autre gagnant potentiel sera sélectionné par l'organisateur sur concours à sa place, sur la base des critères de jugement. Dans un tel cas, un autre gagnant potentiel du prix sera avisé comme décrit ci-dessus et devra retourner les documents requis à l'organisateur du concours comme décrit ci-dessus; à condition toutefois que l'organisateur du concours, à sa seule discrétion, puisse modifier le processus, le calendrier et les exigences de livraison ci-dessus pour respecter son calendrier du concours, et en raison de ce processus, de ce calendrier et d'horaire, l'organisateur du concours pourrait ne pas être en mesure d'attribuer le prix applicable et un gagnant potentiel alternatif ne peut pas être nommé. L'organisateur du Concours n'est pas responsable du défaut d'un gagnant potentiel de recevoir la notification de l'organisateur du Concours ou les documents requis pour quelque raison que ce soit, ou de l'incapacité d'un tel gagnant potentiel de retourner les documents requis pour quelque raison que ce soit. Chaque gagnant accepte de ne pas mener ni participer à aucune entrevue avec les médias concernant ce concours ou tout prix sans l'autorisation écrite préalable expresse de l'organisateur du concours.

5. PUBLICITÉ

Sauf lorsque la loi l'interdit, l'acceptation d'un prix constitue le consentement du gagnant à l'utilisation par l'organisateur du concours (et ses successeurs et ayants droit) du nom, de la biographie, de la ressemblance, de la voix, des photographies, de la vidéo, des opinions, des déclarations, de la ville natale et de la province du gagnant pour à des fins promotionnelles de quelque manière ou média (y compris, sans limitation, en ligne), dans le monde entier, à perpétuité et sans autre paiement, considération, avis, examen ou consentement.

6. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

6.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exiger des participants qu'ils remplissent, signent et livrent à l'organisateur du concours des documents supplémentaires à tout moment, selon les besoins, et dans les délais requis par l'Organisateur du Concours, ou le participant et les participants peuvent être disqualifiés. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours si, de l'avis de l'organisateur du Concours, il existe une preuve suspectée ou réelle de falsification électronique

ou non électronique de quelque partie du Concours, ou en cas de virus, bogues, intervention non autorisée, fraude, difficultés ou échecs techniques ou tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable de l'organisateur du concours corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours. Dans un tel cas, l'organisateur du concours se réserve le droit (mais n'a pas l'obligation), à sa seule discrétion, d'attribuer le prix au hasard. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui, selon lui, altère le processus d'inscription ou le déroulement du concours ou agit en violation du présent règlement officiel ou d'une manière antisportive ou perturbatrice. Toute tentative par quiconque de saper le fonctionnement légitime de ce concours est une violation des lois pénales et civiles, et, si une telle tentative est faite, l'organisateur du concours se réserve le droit de demander des dommages-intérêts et d'autres recours à une telle personne dans toute la mesure du possible autorisé par la loi. Le défaut de l'organisateur du concours d'appliquer une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition ou à toute autre disposition du présent règlement officiel.

6.2 Toute réclamation de prix sera sujette à vérification par l'organisateur du concours. Les participations qui seront incomplètes ou remises en retard seront automatiquement rejetées. La décision de l'organisateur du concours sera à cet effet finale et sans appel.

6.3 Toute réclamation de prix sera sujette à vérification par l'organisateur du concours. Les participations qui seront incomplètes ou remises en retard seront automatiquement rejetées. La décision de l'organisateur du concours sera à cet effet finale et sans appel.

6.4 Les prix devront être acceptés tels que décernés et ne pourront être transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en partie pour de l'argent.

6.5 La personne gagnante dégage de toute responsabilité l'organisateur du concours et ses représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir à la suite de l'acceptation et de l'utilisation de ce prix.

6.6 En participant à ce concours, la personne gagnante autorise l'organisateur du concours et ses représentants à utiliser son nom, photographies, images, voix ou déclaration relative à son prix à des fins médiatiques ou promotionnelles, et ce, sans aucune forme de rémunération.

6.7 Toutes les inscriptions à ce concours deviennent la propriété de l'organisateur du concours et ne seront pas retournées.

6.8 Advenant que pour tout motif légalement valable, comprenant la faillite d'un ou plusieurs fournisseurs, ou toute autre raison hors du contrôle de l'organisateur du concours et non reliée au gagnant, un prix ne puisse être attribué tel que décrit au présent règlement, l'organisateur du concours pourra attribuer un prix similaire d'une valeur égale ou supérieure ou, à son entière discrétion, la valeur du prix en argent. Dans un tel cas, toute personne ayant gagné le prix renonce à tout recours ou toute poursuite contre l'organisateur du concours.

6.9 Le refus d'accepter un prix libère l'organisateur du concours de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison.

6.10 L'organisateur du concours ne saurait être tenu responsable des inscriptions reçues en retard, perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes. Toutes les inscriptions doivent être originales et doivent être soumises par le participant. Les inscriptions multiples, les reproductions et les inscriptions télécopiées sont interdites. Le participant pourrait éventuellement avoir à démontrer à l'organisateur du concours qu'il est le propriétaire de l'adresse électronique utilisée pour son inscription au concours.

6.11 Si la portion Internet du concours ne peut fonctionner tel qu'il est indiqué dans le présent règlement pour un motif quelconque, notamment un virus ou un « bogue » informatique, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable de l'organisateur du concours et qui touche, altère ou corrompt l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce concours, l'organisateur du concours a le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le concours, en totalité ou en partie.

6.11 Résidents du Québec seulement. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

6.12 Les participants divulguent des renseignements personnels à l'organisateur du concours et à ses représentants lorsqu'ils participent au concours. L'organisateur du concours et les personnes qu'il désigne recueillent ces renseignements et les utilisent pour administrer ce concours. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont l'organisateur du concours utilise les renseignements personnels recueillis en ligne sur son site Web, veuillez consulter la Politique de confidentialité de l'organisateur du concours à l'adresse tremblant.ca. En cas de conflit entre la politique de confidentialité et le présent règlement officiel, le présent règlement officiel prévaut.

7. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En participant à ce concours, chaque participant libère pour toujours et irrévocablement l'organisateur du concours, Mont Tremblant Société en Commandite, Intrawest ULC dba Alterra Mountain Company Canada, Sébastien Toutant, Red Bull Canada Ltd., Instagram et leurs filiales et sociétés affiliées respectives, et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, représentants, actionnaires, successeurs d'intérêt et agents respectifs (collectivement, les « parties exonérées ») de toute réclamation, coût, blessure, perte ou dommage de toute nature découlant de ou dans le cadre du concours (y compris, sans s'y limiter, en participant à des activités à Tremblant) ou avec l'acceptation, la possession ou l'utilisation de tout prix (y compris, sans s'y limiter, les réclamations, les coûts, les blessures, les pertes et les dommages liés à des blessures corporelles, décès, dommages, perte ou destruction de biens, droits à la publicité ou à la vie privée, diffamation ou représentation sous un faux jour). Le participant accepte également d'indemniser entièrement l'organisateur du concours, Station Mont Tremblant Société en Commandite, Intrawest ULC dba Alterra Mountain Company Canada, Sébastien Toutant, Red Bull Canada Ltd., Instagram et leurs administrateurs, dirigeants, employés, sociétés mères, filiales et sociétés affiliées respectifs, successeurs d'intérêts, sociétés liées, fournisseurs, commanditaires et agents contre toute réclamation de tiers relative au concours.

8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur du concours, Alterra Mountain Company Canada et leurs agents ne sont pas responsables: (a) des pannes techniques de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le dysfonctionnement de tout réseau ou lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique, logiciel, l'échec de toute participation par courriel à être reçue par l'organisateur du concours ou Alterra Mountain Company Canada en raison de problèmes techniques ou de congestion de la circulation sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris toute blessure ou dommage causé à un participant ou à tout autre ordinateur d'une autre personne, lié à ou résultant de la lecture ou du téléchargement de matériel dans cette promotion; (b) toute information incomplète ou inexacte qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Web ou par tout équipement de programmation associé ou utilisé dans le cadre du concours, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir lors du traitement des inscriptions; (c) le vol, la destruction ou l'accès non autorisé ou la modification des entrées ou du site Web; ou (d) toute blessure ou dommage à des personnes ou à des biens, y compris, mais sans s'y limiter, l'ordinateur du participant, qui peut être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du participant au concours ou la réception ou l'utilisation d'un prix, ou de la visualisation, de la lecture ou du téléchargement de tout matériel à partir du ou des sites Web de l'organisateur du concours, que le matériel ait été préparé par l'organisateur du concours ou un tiers, et indépendamment du fait que le matériel soit connecté aux sites Web de l'organisateur du concours par un lien hypertexte. L'organisateur du concours et Alterra Mountain Company Canada se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours si un virus, un bogue ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de l'organisateur du concours et d'Alterra Mountain Company Canada ou de leurs agents corrompent la sécurité ou une bonne administration du concours. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de saper le fonctionnement légitime de cette promotion est une violation des lois criminelles et civiles, et si une telle tentative était faite, l'organisateur du concours et Alterra Mountain Company Canada se réservent le droit de demander des recours et des dommages-intérêts pour le dans toute la mesure permise par la loi, y compris les poursuites pénales. Alterra Mountain Company Canada et l'organisateur du concours se réservent le droit d'interdire l'encadrement de tout contenu de ce site et, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère le processus d'inscription.

9. DISPUTES

Le participant accepte que, sauf dans la mesure interdite par la loi: (a) tous les différends, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à ce concours ou à tout prix attribué seront résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de cours. action, et uniquement et exclusivement dans la province de Québec; le participant se soumet à la compétence personnelle unique et exclusive auxdits tribunaux de la province de Québec pour un tel différend et renonce irrévocablement à tout droit de s'opposer à cette juridiction; (b) toutes les réclamations, jugements et récompenses seront limités aux frais réels engagés dans le cadre de la participation à ce concours, mais en aucun cas les frais juridiques ou d'avocat; et (c) en aucun cas le participant ne sera autorisé à obtenir des récompenses et le participant renonce par la

présente à tous les droits de réclamer des dommages punitifs, accessoires et consécutifs et tout autre dommage, autre que les frais réels, et tous les droits à avoir des dommages multipliés ou autrement augmentés. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, CE QUI SUIVIT PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel, ou les droits et obligations du participant ou de l'organisateur du concours en relation avec le concours seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de Québec et les lois fédérales du Canada, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois, ce qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que la province de Québec.

10. CONTENUS GÉNÉRÉS PAR LES UTILISATEURS

Dans le cas où l'un des sites Web à utiliser dans le cadre du concours ne contient pas de « conditions générales » (ou des conditions similaires) concernant le contenu généré par l'utilisateur (tel que défini ci-dessous), les conditions générales suivantes s'appliqueront à toutes les participations et à l'utilisation de ces sites Web. Dans tous les cas où ces sites Web contiennent des conditions d'utilisation et d'autres termes et conditions concernant le contenu généré par l'utilisateur, ces termes et conditions remplacent les suivants dans la mesure où ils sont traités par les termes et conditions sur le site Web particulier, et tous les participants et inscriptions doivent se conformer avec les conditions d'utilisation et les termes et conditions de tous ces sites Web sans exception ou l'inscription sera disqualifiée et le participant contrevenant peut être soumis à une responsabilité en raison de ces violations.

Certaines sections des sites Web à utiliser dans ce concours (chacune un « Site Web » et ensemble, les « Sites Web ») vous permettent de soumettre ou de télécharger des critiques, des vidéos, des photographies ou tout autre contenu pour consultation par le grand public (collectivement « **contenus générés par les utilisateurs** »).

Vous êtes responsable du contenu généré par l'utilisateur. Tout contenu généré par l'utilisateur relève de la seule responsabilité de la personne qui a rendu ce contenu généré par l'utilisateur disponible sur les sites. En aucun cas, l'organisateur du concours ou l'exploitant de tout autre site ne pourra être tenu responsable de quelque manière que ce soit du contenu généré par l'utilisateur affiché sur ces sites. Un tel contenu généré par l'utilisateur peut être publié sur ou être accessible via ces sites à leur seule discrétion respective.

Étant donné que les sites ne contrôlent pas le contenu généré par l'utilisateur publié sur ces sites, ils ne peuvent pas et ne garantissent pas ou ne garantissent pas la véracité, l'intégrité, l'adéquation ou la qualité de ce contenu généré par l'utilisateur. Vous acceptez et comprenez également qu'en accédant à ces sites, vous pouvez rencontrer du contenu généré par l'utilisateur que vous pourriez considérer comme répréhensible. Aucun site n'a aucune responsabilité pour tout contenu généré par l'utilisateur, y compris, sans s'y limiter, les erreurs ou omissions qui y figurent. Ces sites ne sont pas responsables des pertes ou dommages de toute nature que vous prétendez avoir été encourus à la suite de l'utilisation de tout contenu généré par l'utilisateur publié, envoyé par courrier électronique, transmis ou autrement rendu disponible sur ces sites, que ce soit par l'organisateur du concours ou les exploitants du site, des utilisateurs individuels des sites, ou des sous-traitants ou concédants de licence tiers.

Vous possédez le contenu généré par l'utilisateur que vous soumettez, mais nous pouvons l'utiliser. Si un contenu généré par l'utilisateur est votre œuvre originale, vous possédez les

droits d'auteur sur cette œuvre. Nous ne revendiquons aucun droit d'auteur sur les œuvres originales créées et publiées par des visiteurs individuels sur nos sites. Cependant, en téléchargeant, en publiant, en transmettant ou en rendant tout contenu généré par l'utilisateur disponible sur ou via les sites, vous accordez aux propriétaires du site applicables et à leurs filiales, sociétés affiliées, successeurs, ayants droit et délégués, un service non exclusif, entièrement payé, perpétuel, licence irrévocable, mondiale et sans redevance (avec le droit de sous-licence à travers des niveaux illimités de sous-licences) pour utiliser, copier, modifier, distribuer, afficher et exécuter publiquement, publier, transmettre, supprimer, conserver, réutiliser et commercialiser ce contenu généré par l'utilisateur dans tous les médias ou formes de communication existantes ou développées par la suite, sans notification, compensation ou attribution à votre égard, et sans votre consentement, et le droit d'utiliser le nom que vous soumettez en relation avec ce contenu, si nous choisissons faire cela.

Sans limiter la généralité de l'octroi de licence ci-dessus, en publiant du contenu généré par l'utilisateur sur ou via les sites, vous nous accordez (ainsi qu'aux utilisateurs en aval) l'autorisation (i) d'afficher des publicités en relation avec le contenu généré par l'utilisateur et d'utiliser le contenu généré par l'utilisateur à des fins publicitaires et promotionnelles sans vous rémunérer de quelque manière que ce soit et (ii) pour rendre le contenu généré par l'utilisateur accessible au grand public via les sites et de toute autre manière, dans ou en utilisant tout format ou média ou technologie, maintenant connu ou développé par la suite, sans vous indemniser d'aucune façon.

Chaque site peut divulguer et/ou supprimer du contenu généré par l'utilisateur. Chaque site se réserve le droit à tout moment de divulguer tout contenu généré par l'utilisateur ou toute information nécessaire pour satisfaire à toute loi, réglementation ou demande gouvernementale. Chaque site se réserve également le droit, mais n'assume pas l'obligation, de supprimer tout contenu généré par l'utilisateur, en tout ou en partie, sans préavis et pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, le contenu généré par l'utilisateur qui est répréhensible ou en violation de ces termes et conditions, à sa seule discrétion. En outre, chaque site se réserve le droit, mais n'assume pas l'obligation, de mettre fin à votre accès et à votre utilisation de ce site, ou de censurer, modifier ou bloquer vos transmissions vers celui-ci, à sa seule discrétion. Vous acceptez que l'exercice par un site d'une telle discrétion ne convertisse pas ou ne transforme pas le contenu généré par l'utilisateur en contenu appartenant ou fourni par ledit site, et l'utilisateur qui a rendu ce contenu généré par l'utilisateur disponible sur le site en conservera la propriété comme décrit ci-dessus.

C'est une condition de ces termes et Conditions que vous ne:

- Publier ou transmettre tout contenu généré par l'utilisateur illégal, menaçant, abusif, harcelant, calomnieux, diffamatoire, obscène, vulgaire, pornographique, profane, trompeur, racialement dénigrant ou indécent de tout type, y compris, sans s'y limiter, toute transmission constituant ou encourageant une conduite qui constituerait une infraction pénale, engagerait une responsabilité civile ou enfreindrait d'une autre manière une loi locale, nationale ou étrangère;
- Publier ou transmettre tout contenu généré par l'utilisateur qui viole ou enfreint les droits d'autrui, y compris le contenu généré par l'utilisateur qui viole les droits d'auteur, les droits de marque, les droits de confidentialité, les droits de publicité, les droits de

secret commercial, les droits de confidentialité, les droits contractuels ou tout autre droit de toute personne physique, vivante ou décédée, ou de toute personne morale;

- Publier ou transmettre tout contenu généré par l'utilisateur qui contient l'image, le nom ou la ressemblance de quelqu'un d'autre que vous-même, à moins que (i) cette personne ait au moins dix-huit (18) ans et que vous ayez d'abord obtenu son autorisation expresse par écrit ou (ii) cette personne a moins de dix-huit (18) ans, mais vous êtes son parent ou tuteur légal;
- Publier ou transmettre tout contenu généré par l'utilisateur sollicitant des informations personnelles ou privées de toute personne;
- Publier ou transmettre tout contenu généré par l'utilisateur qui contient un virus ou un autre composant nuisible; ou
- Publier ou transmettre tout contenu généré par l'utilisateur qui contient de la publicité, des promotions ou du marketing, ou qui a une autre finalité commerciale.
- En publiant du contenu généré par l'utilisateur, vous déclarez et garantes que (i) vous possédez ou contrôlez tous les droits sur le contenu généré par l'utilisateur que vous publiez et avez le droit d'accorder la licence énoncée dans les présentes conditions générales; (ii) le contenu généré par l'utilisateur que vous publiez est exact, et (iii) vous avez au moins dix-huit (18) ans et vous avez lu et compris - et votre contenu généré par l'utilisateur est entièrement conforme - aux présentes conditions générales et aux lois applicables et ne causera de blessures à aucune personne ou entité.

Voici un lien vers les conditions d'utilisation d'Instagram :

<https://help.instagram.com/581066165581870>

Toutes les entrées publiées sur Instagram doivent être conformes à leurs conditions d'utilisation. Pour toutes les entrées publiées sur Instagram, en cas de conflit entre le présent règlement officiel et les conditions d'utilisation d'Instagram, les conditions d'utilisation d'Instagram prévaudront.

